



**Viuz - en  
- Sallaz**

## **Note budgétaire synthétique**

**Budget primitif 2026**

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en précisant :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2026 de la commune.

Le budget 2026 a été voté le 12 mars 2026 par le conseil municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 12 février 2026. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de maintenir à l'identique le niveau des taux d'imposition,
- de continuer à rembourser les emprunts en cours,

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires des agents municipaux, les subventions versées aux associations ou encore les intérêts des emprunts à payer.

De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et à réaliser les équipements nécessaires à la population communale.

## **La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget primitif 2026 s'équilibre à un montant de 6.275.993,12 € équivalent en recettes et en dépenses. Cette somme est en augmentation de 2,25% par rapport au budget et décisions modificatives inscrits pour l'année 2025.

### Les recettes de fonctionnement

#### **Chapitre budgétaire 70 – les recettes relatives aux produits des services**

Ce chapitre est en légère diminution par rapport à la prévision 2025, notamment par rapport aux recettes issues des coupes de bois prévues par l'ONF en 2026.

#### **Chapitre budgétaire 73 – recettes relatives aux impôts et taxes**

Le produit des taxes locales s'est élevé en 2025 à 2.873.540 €.

Il est proposé d'inscrire un montant de 2.870.000 €, intégrant l'augmentation des bases cadastrales (+0,8% : ce taux est voté par l'Etat et non par la commune).

- Au chapitre 73 est aussi imputée l'attribution de compensation reversée par la CC4R (communauté de communes des 4 rivières) soit 258.479 €
- Accise sur l'électricité : montant prévu de 100.000 €
- Taxe sur les pylônes : prévision à 25.000 €

- Taxe additionnelle sur les droits de mutation : montant prévu de 95.000 €

### **Chapitre budgétaire 74 – Dotations, subventions, participations**

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement envisagé en 2026 est stable

Les crédits inscrits au compte 7485 pour la réalisation des passeports et cartes d'identité s'élèvent à 5.000 €.

Au compte 7488 sont inscrits les fonds genevois, provisionnés à hauteur de 1.000.000 €.

### **Chapitre budgétaire 75 – Autres produits de gestion courante**

Ce chapitre est en hausse par rapport aux réalisations 2025, notamment par rapport aux recettes perçues pour les loyers des nouveaux locaux de la maison de santé. Le revenu des immeubles (loyers) est prévu à 325.000 €.

---

### Les dépenses de fonctionnement

---

### **Chapitre budgétaire 011 – Charges à caractère général (les dépenses courantes de la collectivité)**

Au budget primitif 2026, les principales évolutions sont les suivantes :

- Une augmentation des charges d'eau et d'assainissement au regard du réalisé 2025
- Une diminution des frais d'électricité et un maintien en hypothèse haute des combustibles
- Un maintien en hypothèse haute des frais liés à l'achat des repas pour la restauration scolaire
- Une hausse des fournitures scolaires, eu égard du nombre d'élèves et du crédit alloué par enfant scolarisé (50 €)
- Une augmentation du poste matériel roulant, lié au vieillissement, usure et sollicitation des véhicules
- Une augmentation des frais de maintenance lié à l'évolution du parc informatique et aux différents matériels nécessitant des entretiens (photocopieurs, cloches, panneaux d'information, ascenseurs...)
- Une prévision de la souscription d'une assurance dommages/ouvrages pour des travaux sur des bâtiments si besoin
- Une prévision en diminution sur les travaux en forêts suivant le programme des travaux proposé par l'ONF
- Une prévision en augmentation pour les autres honoraires et conseils en vue de la réalisation du règlement local de publicité en 2026 et de l'imputation des frais sur actes fonciers au SPF auparavant inscrits en investissement
- Un quasi doublement des transports collectifs, avec un montant de 35.229 € à régler au SM4CC pour les transports entre Sevraz et le bourg de 2023-2024 non réclamés
- Une diminution des frais de nettoyage des locaux, au regard de la résiliation du marché et des prestations qui sont en très grande partie réalisées en interne
- Une diminution de l'article « remboursement de frais à des tiers », du fait des projets en lien avec le SYANE

### **Chapitre 012 – Charges de personnel**

Les charges de personnel sont contenues, avec une augmentation de 0,31 %, pour un montant prévisionnel de 1.921.078,81 €.

Elles intègrent :

- L'indemnité de résidence issue du décret 2023-1168 du 12 décembre 2023
- Le versement mobilité
- La modification de certains taux de cotisations
- La stagiairisation d'agents non titulaires (administratif et technique)
- Le recrutement d'un poste d'agent de police et d'un poste d'adjoint administratif
- Le glissement vieillesse technicité
- L'évolution du régime indemnitaire

#### **Chapitre 014 – Atténuation de produits**

La pénalité financière prévues par la loi SRU est de 81.530 €. Le prélèvement opéré sur le budget communal au profit du **Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)** est prévu en stabilité : 84.170 €.

#### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

L'évolution de ce chapitre est liée à :

- La stabilité des indemnités des élus et charges associées
- La stabilité de la contribution au SDIS à 142 488 € en 2026 (égale à 2024 et 2025)
- Les contributions aux organismes de regroupement diminué à 130 000 €, la cotisation au syndicat des Brasses étant repassée hors participation au surplus d'électricité
- La subvention au CCAS est maintenue à 30 000 €
- L'enveloppe dévolue aux subventions aux associations est prévue à 145 000 €.

#### **Chapitre 66 – Charges financières**

Les intérêts d'emprunt baissent d'année en année, malgré la contraction d'un nouvel emprunt, avec des fins de prêts en 2026, 2027 et 2029. Elles sont de 40.500€ dans le budget 2026.

La présentation condensée par chapitre du budget primitif 2026 est donc la suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	
<i>Chapitre</i>	<i>Dépenses 2026</i>
011 - Charges à caractère général	1 687 750,00
012 - Charges de personnel et assimilé	1 921 078,81
014 - Atténuation de produits	165 701,31
65 - Autres charges de gestion courante	594 988,00
66 - Charges financières	40 500,00
67 - Charges spécifiques	3 500,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	475,00
023 - Virement à la section d'investissement	322 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 540 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 275 993,12</b>
<b>Recettes</b>	
<i>Chapitre</i>	<i>Recettes 2026</i>
002 - Résultat de fonctionnement	536 006,79
013 - Atténuation de charges	9 797,33
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
70 - Produits des services	419 700,00
73 - Impôts et taxes	3 413 918,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 570 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	325 300,00
76 - Produits financiers	5,00
77 - Produits spécifiques	1 000,00
78 - Reprises sur amortissement	266,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 275 993,12</b>

### **La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales

telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un équipement, à la réfection d'un réseau...).

#### Vue d'ensemble de la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre pour un montant total de 7.893.144,31€, reports compris, en **augmentation de 18,48% par** rapport au BP 202.

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	
<i>Chapitre</i>	<i>Dépenses 2026</i>
040 - ordre de transfert entre section	1 327,00
041 - Opérations patrimoniales	638 405,38
10 - dotations, fonds divers	500,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	326 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	71 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00
21 - Immobilisations incorporelles	2 068 968,55
23 - Immobilisations en cours	3 360 188,47
OP-2402 Réaménagement mairie	57 140,00
OP22-02 Rénovation énergétique salle des fêtes	80 282,12
OP21-07 Restauration église Saint Blaise Partie 1	772 587,72
OP21-05 Réhabilitation école de Sevraz	37 465,07
OP24-03 Vidéoprotection partie 1	55 000,00
OP21-03 SDGEP Centre bourg/Prés perdus	424 280,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 893 144,31</b>
<b>Recettes</b>	
<i>Chapitre</i>	<i>Recettes 2026</i>
001 Solde d'exécution reporté	3 355 051,72
021 - Virement de la section de fonctionnement	322 000,00
042 - Ordre de transfert entre section	1 540 000,00
041 - Opérations patrimoniales	638 405,38
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 238 673,00
13 - Subventions d'investissement	797 014,21
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 893 144,31</b>

Bien que le résultat d'investissement de 2025 soit bénéficiaire, comme depuis plusieurs années, la commune choisit d'affecter une somme sur le chapitre 10 « Dotations et réserves », en excédent de fonctionnement capitalisé, afin de figer des crédits de fonctionnement vers l'investissement et permettre ainsi le financement des investissements sans recours à l'emprunt. Cette somme est de 800.000€ en 2026.



**Les subventions inscrites au chapitre 13 sont en majorité des subventions pour :**

- La création d'une maison médicale pluridisciplinaire
- La restructuration extension de l'école de Sevraz
- La rénovation énergétique de la salle des fêtes

En 2026, la commune poursuivra également :

- Les études et lancement de marché de travaux pour la restauration de l'église Saint-Blaise
- Les études et les travaux pour la rénovation de la mairie
- Des travaux divers dans les bâtiments communaux
- Le commencement des travaux d'un réseau pour les eaux pluviales route des Brasses
- L'acquisition de matériels, outillages et véhicules

Fait à Viuz-en-Sallaz, le 12 Mars 2026

  
Le Maire  
  
Pascal POCHAT-BARON

